



**Au Conseil général de la commune des Ponts-de-Martel**

**Rapport à l'appui d'une demande de crédit de fr. 38'000.--  
permettant l'étude de faisabilité de la réfection de la Grande rue  
(y compris création d'un trottoir et mesures du PGEE)**

Monsieur le Président, Madame, Monsieur,

Depuis de nombreuses années, la sécurité du cheminement des piétons le long de la Grande rue préoccupe le Conseil communal et la population ponlière.

Nous avons exploré différentes variantes de tracés sécurisés, discuté avec les propriétaires privés concernés par ces variantes, les avons soumises au Service cantonal des ponts et chaussées, etc... pour parvenir finalement à un avant-projet de trottoir le long de la Grande rue rencontrant l'approbation de ce dernier et de la Commission trafic et sécurité.

En parallèle à cela, l'Office des routes cantonales informait le Conseil communal de son souhait de remplacer la couche de roulement en enrobé bitumineux de la Grande rue dans le cadre de la campagne d'entretien 2015-2017.

Etant donné que lors de réfections de routes, les communes sont obligées de mettre en place les mesures définies par leur Plan général d'évacuation des eaux (PGEE), le Conseil communal désire rationaliser les interventions sur la Grande rue afin qu'elles perturbent un minimum les usagers. C'est pourquoi nous avons imaginé regrouper les trois domaines précités en un seul chantier, ce qui aura aussi des incidences financières bénéfiques par rapport au coût de trois interventions distinctes.

S'agissant de travaux très importants et complexes, le Conseil communal a décidé de s'accompagner d'un bureau d'ingénieurs pour les mener à bien.

La première phase qui lui sera confiée est l'étude de faisabilité, objet de la présente demande de crédit. Cette étude comprend :

- la définition des exigences et les contacts et réunions avec les services techniques,
- le raccordement des riverains (environ 100 immeubles concernés),
- l'étude du projet (plans de situation, coupes et profils),

- l'étude du déroulement des travaux, des phases de chantier et de la gestion du trafic,
- l'établissement du programme des travaux et des phases de réalisation,
- l'établissement du budget général,
- l'établissement du plan général de principe.

Les offres en notre possession nous indiquent que fr. 38'000.- TTC permettraient de réaliser cette étude, qui s'étendrait jusqu'au printemps 2016.

Une fois cette analyse terminée, le Conseil général sera à nouveau sollicité pour se prononcer cette fois-ci sur des demandes de crédits successives permettant de réaliser les travaux en plusieurs étapes (sur 3 ans minimum). C'est à ce moment-là que nous vous expliquerons en détail les interventions prévues.

Il est néanmoins déjà certain que de nouvelles canalisations seront installées pour récolter les eaux usées (système séparatif). Les conduites d'eau potable seront également changées et il est plus que probable que l'opérateur téléphonique et le fournisseur d'électricité renouvèleront également une partie de leur réseau lors de ces travaux.

Par conséquent, le Conseil communal vous prie de prendre ce rapport en considération et de voter l'arrêté suivant :



**Commune des Ponts-de-Martel**

## **ARRÊTÉ**

Le Conseil général de la commune des Ponts-de-Martel,

vu le rapport du Conseil communal, du 29 septembre 2015,

vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964,

sur proposition du Conseil communal

### **Arrête :**

**Article premier :** Un crédit de fr. 38'000.-- est accordé au Conseil communal pour lui permettre de confier l'étude de faisabilité de la réfection de la Grande rue (y compris création d'un trottoir et mesures du PGEE) à un bureau d'ingénieurs.

**Article 2 :** La dépense sera comptabilisée comme suit :  
- chapitre « Approvisionnement en eau » : 25%  
- chapitre « Traitement des eaux usées » : 25%  
- chapitre « Routes communales » : 50%  
et sera amortie à raison de 20% l'an.

**Article 3 :** Le Conseil communal est autorisé à contracter les emprunts nécessaires pour financer cet investissement.

**Article 4 :** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Les Ponts-de-Martel, le 27 octobre 2015

Au nom du **CONSEIL GENERAL**,  
Le Président, La secrétaire-adjointe,

Yvan Monard

Gaëlle Kammer